

Communiqué de presse

Echange voiture de société contre cash : un mécanisme inefficace et non concerté !

27-02-2018

Ce mardi en Commission Finances et Budget de la Chambre, le groupe cdH s'est opposé au projet de loi concernant l'instauration d'une allocation mobilité. **Pour le député fédéral Benoît DISPA, ce mécanisme, en plus d'être inefficace en termes d'amélioration de la mobilité, est poussé par une majorité qui n'a pas l'ambition de changer véritablement les comportements.**

Pour le député humaniste, un **simple échange voiture de société contre cash ne sera pas de nature à modifier en profondeur les comportements** des travailleurs bénéficiant d'une voiture de société actuellement. En effet, selon une analyse du SPF Mobilité, seuls entre 3 et 9% des personnes concernées pourraient renoncer à leur voiture de société.

De plus, alors que le gouvernement a demandé l'avis du Conseil national du travail (CNT) en décembre, celui-ci force le vote sur son projet de loi sans tenir compte de la proposition des partenaires sociaux et en faisant fi des conclusions du Conseil d'Etat qui « *estime qu'il est permis de douter sérieusement de la pertinence de la mesure en projet au regard de l'objectif qu'elle vise* ».

Pour le cdH, **il faut instaurer un véritable budget mobilité, permettant une combinaison d'instruments et encourageant la multi-modalité.** C'est l'objet d'une proposition de loi déposée depuis presque 2 ans. Les employeurs pourraient ainsi proposer une enveloppe au sein de laquelle les travailleurs choisiraient **les options qu'ils désirent** que ce soit en termes de **mobilité** (voiture, transports en commun, vélo, covoiturage) mais aussi en termes de **qualité de vie** (aide au logement pour, par exemple, se rapprocher de son lieu de travail, titres-services ou encore soutien au télétravail).

Benoît Dispa appelle le gouvernement à mettre en œuvre le plus rapidement possible l'excellente proposition des partenaires sociaux afin de mettre sur la table un mécanisme ambitieux et efficace en termes de mobilité tout en évitant des complexités administratives aux entreprises.

Contact Presse : Arnaud MICHEL – 0471/88 54 48 - e-mail : michel@lecdh-federal.be